



PV du Conseil de police du 23 mai 2023

Président du Collège et du Conseil de Police : Paul-Olivier DELANNOIS

Membres du Collège de police : Bernard BAUWENS – Michel CASTERMAN – Pierre WACQUIER

Membres du Conseil de police : BARBAIX Laurence - BAUWENS Julien - BILLOUEZ Claudy - BRAECKELAERE Vincent - ~~BROTCORNE Benjamin~~ - DECALUWE Xavier - DEI CAS Beatriz - DELVIGNE Robert - DETOURNAY Daniel - DHAENENS Séverine - DINOIR Grégory - LAVALLEE Briec - LETULLE Jean-François - LIENARD Laetitia - LUCAS Vincent - ~~ROBERT Philippe~~ - SANDERS Guillaume - VANDECAUTER Jean-Michel - VANDECAVEYE Emmanuel - VANZEVEREN Gwenaël – VINCKIER Philippe

Chef de corps : Dominique DEBRAUWERE

Secrétaire de police : Valérie LEPOIVRE

Comptable spécial : Eddy MOULIN

Excusés : Laetitia LIENARD, Michel CASTERMAN, Pierre WACQUIER, Eddy MOULIN, Benjamin BROTCORNE

Ordre du jour

I. SÉANCE PUBLIQUE.....	2
1. Approbation de procès-verbal de la réunion précédente.....	2
2. Information éventuelle du chef de corps.....	2
3. Informations diverses.....	3
a. Informatique - Acquisition en urgence d'une baie informatique pour le commissariat de Brunehaut (23M102).....	3
4. Acquisition de 2 Mercedes Vito 116 CDI Diesel pour le service d'intervention (23M044).....	6
5. Remplacement climatisation bureau chef de Corps (23M098).....	7
6. Nouveau commissariat de Brunehaut (ancien bureau BPost)- 6 ^e , 7 ^e , 8 ^e et 9 ^e avenants au lot 19	
7. Modification budgétaire n° 1 extraordinaire - 2023.....	18
8. Nouveau commissariat de Templeuve – Finitions électriques (23M004bis).....	19

Le président du Conseil de police ouvre la séance à 18 h 5.

Le président du Conseil de police clôture la séance à 18 h 25.

I. SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation de procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal du Conseil de police du 25 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Information éventuelle du chef de corps

Le chef de Corps répond à la question écrite posée par Robert DELVIGNE :

Considérant la question écrite du conseiller de police Robert DELVIGNE, soumise à la secrétaire de Zone en date du 9 mai 2023 concernant le départ précipité de clients désobligeants sans s'acquitter de leur addition ;

Considérant que le week-end des 6 et 7 mai 2023, Robert DELVIGNE a été interpellé à deux reprises par des commerçants restaurateurs du centre-ville qui ont chacun eu la désagréable expérience de subir le départ précipité de clients désobligeants qui ont quitté les établissements sans s'acquitter des additions ;

Considérant que, dans le premier cas, il s'agissait d'un couple pour un montant de 100,00 € et que dans le deuxième cas, il s'agissait d'un groupe de 7 jeunes pour un montant de 65,00 € ;

Considérant que le couple fut repéré par le personnel de l'établissement une bonne heure plus tard en centre-ville et s'est vu obligé de s'acquitter de sa dette ;

Considérant que pour l'autre incident, le groupe fut rattrapé par du personnel et les services de police ont été appelés ;

Considérant que Robert DELVIGNE se demande, outre le fait d'avoir la possibilité d'appeler les services de police et de déposer plainte en cas de grivèlerie, comment réagir lorsque le client indélicat a été rattrapé, reconnaît la dette et paie ;

Considérant qu'il se demande également si le commerçant a toujours, dans ce cas-là, la possibilité de déposer plainte ;

Considérant la réponse du chef de Corps Dominique DEBRAUWERE, à savoir qu'un des grands principes du fonctionnement judiciaire est que les services de police ont, a priori, un rôle de constat des faits ;

Considérant qu'ils disposent dans ce cadre de pouvoirs exceptionnels limités dans le temps, dans un nombre de cas limité par la Loi, mais n'ont pas l'opportunité des poursuites puisqu'il s'agit-là d'une prérogative du pouvoir judiciaire ;

Considérant que dans le cas de figure précité, il est toujours possible de déposer plainte, même si la ou les personnes ont payé leur dette ;

Considérant que le fait de déposer plainte permettra aux services de police d'alimenter le cycle de l'information et de croiser cette information au niveau national ;

Considérant que, quant à l'action judiciaire, le fait d'avoir payé le préjudice va être un élément qui sera pris en considération pour éteindre l'action publique ;

Considérant que le chef de Corps conseille vivement de déclarer les faits auprès d'un service de police ;

PREND ACTE de la question du conseiller Robert DELVIGNE ainsi que de la réponse du chef de Corps Dominique DEBRAUWERE.

Les policiers seront sensibilisés à l'importance de prendre la plainte même en cas d'extinction de l'action publique et ce, dans le but d'alimenter le cycle de l'information.

A la suite d'une demande du Conseil de police, le chef de Corps souhaite amplifier son activité de communication de la Zone vers l'extérieur. Un tableau mensuel dans lequel toutes les publications du site internet, page Facebook ou autres reprises sera communiqué.

Depuis le mois dernier, la Zone a opéré 17 publications par rapport à l'activité policière.

En terme d'activités judiciaires :

- 7 dossiers stupéfiants significatifs qui ont provoqué :
 - o 11 privations de liberté
 - o 4 mandats d'arrêt
 - o 1 placement en IPPJ
 - o 3 inculpations par courrier émanant des juges d'instruction
 - o Saisies importantes d'héroïne, de cocaïne, de cannabis, de l'argent, un véhicule, 14 GSM et des armes (couteaux, pistolets d'alarme, 19 cartouches, une hachette, des sprays lacrymogènes, ...)

Le constat initial n'est pas une fin en soi. L'interpellation des bandes de motards sur la grand-place débouchera sur des mois d'enquête. Les magistrats vont prescrire des devoirs en fonction des éléments d'enquête qui seront réunis. La capacité est dès lors grevée par toutes ces suites d'enquêtes qu'il faut mener sur le long terme.

En matière de vols :

- 4 dossiers significatifs qui a engendré
 - o 6 privations de liberté
 - o 4 mandats d'arrêt
 - o Plusieurs enquêtes qui ont permis l'élucidation de vols avec préjudices retrouvés.

3. Informations diverses

- a. [Informatique - Acquisition en urgence d'une baie informatique pour le commissariat de Brunehaut \(23M102\)](#)

Le Conseil de police,

PREND ACTE et RATIFIE la décision prise en urgence par le Collège de police en date du 4 mai 2023, à savoir :

« LE COLLEGE DE POLICE,

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42 relatif à la procédure négociée sans publication préalable ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques notamment le Titre 3 relatif à l'attribution en procédure négociée sans publication préalable et en procédure concurrentielle avec négociation ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, notamment l'article 6 venant modifier l'article 5 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 à savoir que l'arrêté du 22 juin 2017 en question n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé n'atteint pas 30.000 € HTVA ;

Considérant que dans le cadre du marché de rénovation du nouveau commissariat de Brunehaut, l'acquisition d'une baie informatique (un rack et accessoires) susceptible d'accueillir les équipements de connexion au réseaux administratif et ISLP n'a pas été prévue;

Considérant qu'afin d'anticiper les éventuelles évolutions futures (installation d'un serveur ou d'un UPS par exemple), il serait judicieux qu'une baie 42U d'une hauteur de 2000mm, d'une largeur comprise entre 600/800mm et d'une profondeur de 1000mm soit installée;

Considérant qu'il est également nécessaire d'acquérir différents accessoires pour équiper cette baie notamment le matériel pour permettre le brassage des câbles réseau reliant les bureaux à celle-ci (patch panel et connecteurs Keystone), des étagères pour poser les routeurs et des multiprises pour alimenter les différents équipements;

Considérant que le chantier de Brunehaut touche à sa fin et qu'il est maintenant urgent de pouvoir procéder aux raccordements des équipements informatiques ;

Considérant que pour pouvoir procéder à cette étape, il est indispensable d'être en possession notamment de cette baie informatique ;

Considérant l'urgence de la situation, une rapide étude du marché a été effectuée ;

Considérant que les 3 sociétés ci-dessous ont été consultées pour offre de prix ;

- REXEL sise Chaussée de Tournai 52, 7520 Tournai
- CECEO sise Avenue de Maire 31, 7500 Tournai
- GHALAN, sis Rue du Progrès 31/01 ZI Tournai Ouest, 7503 Tournai

Considérant l'urgence de la situation , l'analyse d'attribution a été effectuée aussi sur la disponibilité du matériel en prenant également le critère de sécurité de la solution proposée;

Considérant le tableau d'analyse ci-dessous, il s'avère que l'offre répondant le mieux à nos besoins est celle proposée par la société Ghalan ;

Considérant que l'offre la moins onéreuse est celle fournie par CECEO mais les multiprises proposés ne sont pas conformes à nos besoins et aux exigences techniques ;

Considérant que l'offre soumise par la société Ghalan reprend les multiprises incluant les bons connecteurs et répond donc aux exigences techniques ;

Considérant que la société Ghalan est la seule à nous proposer des connecteurs Keystone RJ45 CAT6 blindés (pour éviter les interférences avec les champs électriques) ;

Dénomination	Cebeo	Rexel	Ghalan
--------------	-------	-------	--------

1x Rack 19 pouces – 42U - panneaux latéraux et arrière amovibles – porte avant – Largeur : 600/800mm – Profondeur : 1000mm	889,357€ HT Largeur : 800mm Profondeur : 1000mm	1077,72€ Largeur : 600mm Profondeur : 1000mm	971,30€ Largeur : 600mm Profondeur : 1000mm
4x Patch Panel 24 ports - 1U	4x21,03€ HT = 84,12€ HT	4x56,21€ HT = 224,86€ HT	4x18,94€ HT = 75,76€ HT
100x Connecteur Keystone RJ45 CAT6	100x3,94,00€ HT = 394,00€ HT (CAT6 pas blindés)	100x4,68€ HT = 467,90€ HT (CAT6 pas blindés)	100x4,95€ HT = 495,00€ HT (CAT6 blindés)
100x Ecrous M6 Cage	2x8,8563€ HT = 17,71€ HT	10x4,36€ HT = 43,60€ HT (pack de 10)	2x17,52€ HT = 35,04€ HT (pack de 50)
3x Etagère 19 pouces rackable	3x39,8772€ HT = 119,63€ HT	3x19,87€ HT = 59,62€ HT	3x22,87€ HT = 68,61€ HT
2x PDU 8 prises – connecteur normal	6x42,1461€ HT = 252,88€ HT	2x34,35€ HT = 68,70€ HT	2x29,45€ HT = 58,90€ HT
2x Fiche IEC – C14 mâle 3 broches	2x2,1715,00€ HT = 4,34€ HT	2x73,96€ HT = 147,92€ HT	2x58,23€ HT = 116,46€ HT
2x Fiche IEC – C20	2x14,1883,00€ HT = 28,38€ HT	2x214,09€ HT = 428,19€ HT	2x58,23€ HT = 116,46€ HT
Frais de livraison HTVA	inclus	inclus	7,50€ HT
Prix total HTVA	1790,66€	2518,64€	1945,03€ HT
TVA 21%	376,04€	528,91	408,47€
Prix total TVAC	2166,70€ TVAC	3047,55€ TVAC	2353,50€ TVAC

Considérant les critères cités supra, il convient donc de commander le matériel le plus adapté auprès de la société Ghalan afin de pouvoir en disposer au plus vite ;

Considérant qu'il y a lieu que soit passé en urgence un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'une baie informatique pour le commissariat de Brunehaut pour un montant total de 2.353,50 € TVAC ;

Considérant que des crédits appropriés sont inscrits au budget extraordinaire 2023 à l'article 330/742-53 "Achat de matériel informatique" ;

DECIDE

De l'acquisition d'une baie informatique pour le nouveau commissariat de ce via une procédure d'urgence;

Désigne la firme en mesure de nous fournir immédiatement le matériel le plus conforme à nos besoins , à savoir la société GHALAN, sis Rue du Progrès 31/01 ZI Tournai Ouest, 7503 Tournai pour un montant total de 2.353,50 € TVAC.

Le Conseil de Police ratifiera cette décision en sa prochaine séance.

D'engager la dépense de 2.353,50 € TVAC à l'article 330/742-53 "Achat de matériel informatique" du budget extraordinaire 2023.

De financer la dépense par emprunt. »

4. Acquisition de 2 Mercedes Vito 116 CDI Diesel pour le service d'intervention (23M044)

Le Conseil de police,

Considérant la décision du Collège de police du 27 janvier 2009 reconduite par la décision du Collège de police du 20 février 2013 qui reconnaît la possibilité de passer directement commande via les marchés fédéraux ouverts aux Zones de police ;

Considérant le parc automobile de la Zone et en particulier les véhicules du service d'intervention ;

Considérant que ces véhicules roulent 7/7 jours, 24 h / 24 et en moyenne 5.000 km par mois ;

Considérant qu'il est nécessaire chaque année de renouveler une partie de ce pool de véhicules afin d'assurer la continuité du charroi ;

Considérant que les véhicules sortis du pool intervention sont ensuite transférés dans les services de proximité afin d'y remplacer d'anciens véhicules ;

Considérant que pour cette acquisition, les 2 véhicules seraient à même de combler les besoins des services de proximité c.à.d. de pouvoir disposer d'un véhicule de type Combi de manière à pouvoir remplir des missions opérationnelles de type PPS (Patrouille Prévention et Sécurisation), SOSCA (Service Observation, Sécurisation, Contrôle et Appui), FIPA (Full Integrated Police Action) ;

Considérant que ces Combi viendraient remplacer 2 véhicules vieillissants et moins adaptés aux missions actuelles dédiées aux services de proximité ; véhicules vieillissants qui seront alors déclassés ;

Considérant que les véhicules remplacés au sein du service d'intervention seront déterminés au moment du transfert, permettant ainsi de tenir compte de la situation du charroi à ce moment précis ;

Considérant que les véhicules de proximité déclassés seront en même temps déterminés ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir 2 nouveaux véhicules d'intervention, à savoir 2 Mercedes Vito 116CDI Diesel ;

Considérant que le nouveau marché de la police Fédérale comprend par défaut certains équipements « Police » à savoir, une cloison de séparation entre le poste conducteur et le compartiment passager, une coque polyester sur les sièges arrière, deux strapontins, une table rabattable, une cloison de séparation pour le coffre, une armoire de coffre, une boîte à fusibles automatiques, une deuxième batterie pour les équipements « Police » ainsi qu'une prise 12 V 10 A dans le coffre ;

Considérant que ces véhicules seront équipés des équipements de série et options tels que décrits dans la fiche ci-jointe ;

Considérant que les véhicules seront équipés directement du matériel « Police », à savoir, d'un car-kit radio Astrid, d'une liseuse de carte, d'un gun-lock avec boîte de protection, d'une rampe Allegiant, d'un défilant arrière, d'un feu chercheur, de deux feux leds calandre, d'une sirène, de films anti-effractions sur les vitres latérales avant, de film teinté sur les vitres latérales arrière, de 2 torches Maglight, d'un blindage des portes avant, d'un stripping et d'un numéro de toit, d'un renforcement et d'un recouvrement en cuir pour les sièges avant, d'un marquage de contour rétroréfléchissant de

classe 3 ainsi que d'un placement d'une large signalisation rétroréfléchissante de classe 3 sur les pare-chocs avant et arrière, d'une plaque de protection sous-moteur et d'une prise USB complémentaire ;

Considérant que le montant de l'acquisition d'un véhicule totalement équipé s'élève approximativement à 72.000,00 € TVAC, soit un montant total approximatif de 144.000,00 € TVAC pour les 2 véhicules ;

Considérant que ce type de fournitures est disponible auprès du fournisseur désigné par l'accord-cadre véhicules mené par la police Fédérale 2021 R3 026 – Lot 53D1 « Combi (bureau mobile) – Diesel ; marché ouvert aux Zones de police soit la société Mercedes – Benz -Belgium Luxembourg sise Tollaan n° 68 à 1200 Bruxelles ;

Considérant que des crédits appropriés sont inscrits au budget extraordinaire 2023 à l'article 330/743-52 « Achat d'autos et de camionnettes » ;

Sur proposition du Collège de police du 23 mai 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présences, ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il sera passé un marché de fournitures, sous réserve d'acceptation de la CoCoBa, ayant pour objet l'acquisition de 2 nouveaux véhicules pour le service d'Intervention de marque et type Mercedes Vito 116 CDI ; fourniture disponible auprès du fournisseur désigné par l'accord-cadre Véhicules mené par la Police Fédérale 2021 R3 026 – Lot 53D1 « Combi (bureau mobile) – Diesel ; marché ouvert aux Zones de police soit la société Mercedes – Benz -Belgium Luxembourg sise Tollaan n° 68 à 1200 Bruxelles.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 330/743-52 « Achat d'autos et de camionnettes » du budget extraordinaire 2023 pour un montant estimé à 144.000,00 € TVAC pour les 2 véhicules.

Article 3 : La dépense sera financée par emprunt.

5. [Remplacement climatisation bureau chef de Corps \(23M098\)](#)

Le Conseil de police,

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42 relatif à la procédure négociée sans publication préalable ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques notamment le Titre 3 relatif à l'attribution en procédure négociée sans publication préalable et en procédure concurrentielle avec négociation ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, notamment l'article 6 venant modifier l'article 5 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 à savoir que l'arrêté du 22 juin 2017 en question n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé n'atteint pas 30.000 € HTVA ;

Considérant la décision du Conseil de police du 29 octobre 2013 qui stipule, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les marchés publics au 1^{er} juillet 2013, que dans le cadre de la

simplification des procédures de marché, de passer les marchés sur les crédits inscrits au budget ordinaire par procédure négociée sans publicité pour tout engagement ne dépassant pas 1.500 € HTVA l'unité et 8.500 € HTVA le montant total du marché ;

Considérant que le bureau du chef de Corps dispose d'une climatisation qui n'est actuellement plus fonctionnelle ;

Considérant que ce bureau dispose d'une mezzanine et que de par sa conception et position au sein du bâtiment il y fait très chaud l'été et très froid l'hiver ;

Considérant qu'il conviendrait pour le confort de chacun étant amené à y travailler de rétablir la possibilité d'avoir recours à la climatisation en cas de nécessité ;

Considérant l'évolution technologique dans ce domaine, il convient maintenant de remplacer l'ancienne climatisation par un système de pompe à chaleur réversible ;

Considérant que cet équipement permet de rafraîchir l'environnement lorsqu'il fait chaud mais également de recourir à un appoint de chaleur lorsque cela s'avère nécessaire ;

Considérant qu'il convient donc de faire installer deux nouvelles unités extérieures (groupes) réversibles (chaud et froid) et deux unités murales (une au rez-de-chaussée et une à l'étage) ;

Considérant qu'afin de limiter le coût de ce remplacement, les anciennes tuyauteries seront réutilisées puisque leur état le permet ;

Considérant que le coût du remplacement s'élève approximativement à 5.500 € TVAC ;

Considérant que des crédits appropriés sont inscrits au budget extraordinaire 2023 à l'article 330/724-51 « Equipement et maintenance extraordinaire des bâtiments administratifs » ;

Sur proposition du Collège de Police du 23-05-2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présences, ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il sera passé un marché de travaux ayant pour objet le remplacement de la climatisation du bureau du chef de Corps, pour un montant global estimé à 5.500 € TVAC. Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur d'indication, sans plus.

Article 2 : Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

Article 3 : Sauf impossibilité, trois fournisseurs seront consultés.

Article 4 : Certaines dispositions fondamentales de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics seront d'application à savoir les art. 1 à 9 (*Dispositions générales*), l'art. 13 (*Clauses d'exclusion*), l'art. 17 (*Marchés distincts*), l'art. 18 (*Confidentialité*), l'art. 37 (*Modifications au marché*), l'art.38 (*Cession de marché*), les art.44 à 63 (*Moyens d'action du pouvoir adjudicateur*), les art. 67 à 73 (*Conditions générales de paiement*), art. 127 (*Paiements pour les fournitures*).

Article 5 : Les crédits seront imputés à l'article 330/724-51 « Equipement et Maintenance extraordinaire des bâtiments administratifs » de l'exercice extraordinaire du budget 2023 soit 5.500,00 € TVAC.

Article 6 : Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera financé par emprunt.

6. Nouveau commissariat de Brunehaut (ancien bureau BPost)- 6^e, 7^e, 8^e et 9^e avenants au lot 1

Le Conseil de police,

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Considérant la décision du Conseil de police du 25 septembre 2018 décidant, notamment, l'acquisition du bureau BPost sis rue Wibault Bouchart n° 11b à 7620 Brunehaut en vue de le transformer en commissariat de police et en vue d'y transférer les bureaux du commissariat actuel ;

Considérant que le permis d'urbanisme a été octroyé le 01-06-2021 ;

Considérant que le Collège de police du 23 septembre 2021 a décidé :

- De renoncer à attribuer le lot 1 en application des articles 85 et 58, §1^{er}, alinéa 3, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- D'attribuer le lot 2 à la SA ICOMET DV sise rue Verte Reine n° 17 à 7600 Péruwelz pour un montant de 71.952,54 € TVAC.

Considérant que ce même Collège de police du 23 septembre 2021 a également décidé de proposer au Conseil de police de relancer le lot 1 ;

Considérant que le Conseil de police du 28 septembre 2021 a décidé de valider cette décision du Collège de police ;

Considérant la décision du Collège de police du 30 décembre 2021 décidant d'attribuer le lot 1 du marché à la SPRL LOISELET CONSTRUCTIONS sise chaussée de Saint-Ghislain n° 215b à 7950 CHIEVRES pour le montant de 302.660,05 € HTVA soit 366.218,66 € TVAC ;

Considérant que le chantier a débuté le lundi 28 février 2022 ;

Considérant la décision du Collège de police du 10-03-2022 concernant un premier avenant d'un montant supplémentaire de 5.726,84 € TVAC (*Linoléum du réfectoire*) ;

Considérant la décision du Collège de police du 05-05-2022 concernant un deuxième avenant d'un montant négatif de 5.155,86 € TVC soit un nouveau montant de 66.796,68 € TVAC au lieu de 71.952,54 € TVAC, soit 7,7 % en moins en ce qui concerne le lot n° 2 : *menuiseries métalliques sécurisées*

Considérant cette même décision du Collège de police du 05-05-2022 concernant cette fois le lot 1, à savoir un avenant de 12.122,99 € TVAC (*Sas d'accréditation*) ;

Concernant que l'avenant n° 3 a été annulé ;

Considérant la décision du Collège de police du 20-10-2022 et la décision du Conseil de police du 25-10-2022 concernant un 4° et 5° avenant de la société Loiselet d'un montant supplémentaire respectif de 6.539,14 € TVAC et 20.684,74 € TVAC ;

Concernant les propositions d'avenant n° 6, n° 7, n° 8 et n° 9 de la société Loiselet ; avenants présentés en annexe :

- Avenant n° 6 du 23-01-2023 d'un montant de 1.565,46 € HTVA soit 1.894,20 € TVAC ;
- Avenant n° 7 du 31-03-2023 d'un montant de 5.391,05 € HTVA soit 6.523,65 € TVAC ;
- Avenant n° 8 du 31-03-2023 d'un montant de 1.716,00 € HTVA soit 2.076,36 € TVAC ;
- Avenant n° 9 du 04-05-2023 d'un montant de 1.909,20 € HTVA soit 2.310,13 € TVAC ;

Considérant l'analyse de ces propositions d'avenants n° 6, n° 7, n° 8 et n° 9 fournie par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Zone de police à savoir IPALLE sis chemin de l'Eau Vive n° 1 à 7503 Froyennes, et qu'il s'avère que ces propositions sont jugées régulières dans leur intégralité et que les prix remis par l'entreprise ne font l'objet d'aucune remarque ;

Considérant que des crédits appropriés ont été inscrits en modification budgétaire au budget extraordinaire 2022 à l'article 330/723-51/2021 « Aménagement aux bâtiments administratifs » ;

Considérant la décision du Collège de police du 29-12-2022 qui s'en est suivi décidant d'engager le solde du crédit 330/723-51/2021 « Aménagement aux bâtiments administratifs », soit la somme de 110.000,00 € ;

Sur proposition du Collège de police du 23 mai 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présences, ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est donné accord aux propositions d'avenants n° 6, n° 7, n° 8 et n° 9 de la SPRL LOISELET CONSTRUCTIONS sise chaussée de Saint-Ghislain n° 215b à 7950 CHIEVRES avenants présentés en annexe :

- Avenant n° 6 du 23-01-2023 d'un montant de 1.565,46 € HTVA soit 1.894,20 € TVAC ;
- Avenant n° 7 du 31-03-2023 d'un montant de 5.391,05 € HTVA soit 6.523,65 € TVAC ;
- Avenant n° 8 du 31-03-2023 d'un montant de 1.716,00 € HTVA soit 2.076,36 € TVAC ;
- Avenant n° 9 du 04-05-2023 d'un montant de 1.909,20 € HTVA soit 2.310,13 € TVAC ;

Article 2 : La dépense totale de 12.804,34 € TVAC sera imputée à l'article 330/723-51/2021 « Aménagement aux bâtiments administratifs » du budget extraordinaire 2022 (*Engagement de 110.000,00 € effectué en 2022 suite à la décision du Collège de police du 29-12-2022 d'engager le solde du crédit*).

Article 3 : Les quatre dépenses seront financées par l'emprunt n° 159.

LOISELET CONSTRUCTIONS s.p.r.l. NE : 0885.466.379
 ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
 215b, chaussée de Saint-Ghislain
 B-7950 CHIEVRES

Concerne: Transformation d'un bureau BPOST en commissariat de proximité
 Rue Wibault Bouchard 11B
 7620 BLEHARIES

Maître d'ouvrage: ZONE DE POLICE DU TOURNAISIS
 Rue du Becquerelle 24
 7500 TOURNAI

2021-40-LC0 - COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ BLEHARIES

Réf.	Dénomination	MM	Un.	Qté Pr.	Qté Ent.	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres	Produit
	PROPOSITION D'AVENANT DE PRIX N°6 du 23/01/23 (prix en date soumission) EN PLUS							
AV6 - PC1	Démontage et repose pavés pour étude de sols - Abords façade avant	QF	FF		1,00	1.565,46	mille cinq cent soixante cinq euros et quarante six cents	1.565,46

Total HTVA	1.565,46 €
mille cinq cent soixante cinq euros et quarante six cents	



feu.

LOISELET Constructions s.p.r.l.
 215b, chaussée de St-Ghislain
 B - 7950 CHIEVRES
 N.E. : 0885.466.379

LOISELET CONSTRUCTIONS s.p.r.l., NE : 0885.466.379
 ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
 215b, chaussée de Saint-Ghislain
 B-7950 CHIEVRES

Conceme.: Transformation d'un bureau BPOST en commissariat de proximité
 Rue Wibaut Bouchard 11B
 7620 BLEHARIES

Maitre d'ouvrage: ZONE DE POLICE DU TOURNAIS
 Rue du Becquerelle 24
 7500 TOURNAI

2021-40-LC0 - COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ BLEHARIES

Réf.	Dénomination	MM	Un.	Qté Pr.	Qté Ent.	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres	Produit
	PROPOSITION D'AVENANT DE PRIX N°7 du 27/03/23 (prix en date soumission)							
	EN PLUS :							
1.3.1.1	Interrupteur bipolaire encastré - Local sous escalier	QF	P	17,00	1,00	79,30	septante neuf euros et trente cents	79,30
AV7 - PC1	Fourniture & pose tablettes de fenêtres en pierre bleue polie ép. 3cm	QF	PC		4,00	120,66	cent vingt euros et soixante six cents	482,64
AV7 - PC2	Adepatation, repose, resserrage, joints silicones tablettes de fenêtres existantes	QF	PC		21,00	52,72	cinquante deux euros et septante deux cents	1.107,12
AV7 - PC3	Fourniture & pose caisson MDF hydrofuge y compris peinture - Local réunion	QF	FF		1,00	173,86	cent septante trois euros et quatre-vingt six cents	173,86
AV7 - PC4	Nettoyage à haute pression des 2 colonnes en béton extérieure	QF	FF		1,00	210,00	deux cent dix euros	210,00

2021-40-LC0 - COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ BLEHARIES

Réf.	Dénomination	MM	Un.	Qté Pr.	Qté Ent.	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres	Produit
AV7 - PC5	Supplément pour travaux électricité comprenant : - Fourniture et pose de cache trou pour les blochets électriques ; - Fourniture et pose de goulottes pour câblage SAS entrée ; - Modification des câblages effectués suite aux directives de SECURITAS, local accueil, portes intérieures... ;	QF	FF		1,00	997,28	neuf cent nonante sept euros et vingt huit cents	997,28
AV7 - PC6	Démontage cylindres existants + fourniture & pose cylindres de sécurité sur les portes intérieures existantes	QF	PC		9,00	61,97	soixante et un euros et nonante sept cents	557,73
AV7 - PC7	Peinture sur couvre murs garde corps escalier	QF	M		4,50	11,05	onze euros et cinq cents	49,73
AV7 - PC8	Peinture sur main courante escalier	QF	M		6,30	11,05	onze euros et cinq cents	69,62
AV7 - PC9	Peinture sur cache rail en bois (y compris démontage rail)	QF	M		27,80	24,49	vingt quatre euros et quarante neuf cents	680,82
DELAI :	70 JC d'exécution supplémentaire (=> 28/04) , 15 JC après commande							
VALIDITE :	21 JC							

Total HTVA	4.408,10 €
quatre mille quatre cent huit euros et dix cents	

Leveit

Leveit

LOISELET Constructions s.p.r.l.
215b, chaussée de St-Ghislain
B - 7950 CHIEVRES
N.E. : 0985.496.378

LOISELET CONSTRUCTIONS s.p.r.l., NE : 0885.466.379
 ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
 2150, chaussée de Saint-Ghislain
 B-7950 CHIEVRES

Concerne : Transformation d'un bureau BPOST en commissariat de proximité
 Rue Wibault Bouchard 11B
 7620 BLEHARIES

Maître d'ouvrage : ZONE DE POLICE DU TOURNAISIS
 Rue du Becquerelle 24
 7500 TOURNAI

2021-40-LC0 - COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ BLEHARIES

Ref.	Dénomination	MM	Un.	Qté Pr.	Qté Ent.	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres	Produit
.....>	PROPOSITION D'AVENANT DE PRIX N°8 du 31/03/23 (prix en date soumission)							
	EN PLUS :							
	Traitement (enduisage + peintures) sur colonnes en béton - Façade avant : - Montage & démontage échafaudage ; - Enduisage complet en 2 passes successives à l'aide de l'enduit MUREX ; - Pose d'un fixateur incolore ; - Pose de 2 couches de peinture acrylique ECOPLUS FACADE (teinte à définir) ; Voir fiche technique n°34 en annexe.	QF	FF		1,00	1.716,00	mille sept cent seize euros	1.716,00
	DELAI : 3 JC d'exécution supplémentaire, 15 JC après commande							
	VALIDITE : 21 JC							

2021-40-LC0 - COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ BLEHARIES

Réf.	Dénomination	MM	Un.	Qté Pr.	Qté Ent.	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres	Produit
------	--------------	----	-----	---------	----------	---------------	--------------------------	---------

Total HTVA					1.716,00 €			
					mille sept cent seize euros			

LOISELET

pour

LOISELET Constructions s.p.r.l.
215b, chaussée de St-Ghislain
E - 7950 CHEUVRES
N.E. : 0885.488.379

LOISELET CONSTRUCTIONS s.p.r.l. NE : 0885.466.379
 ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
 215b, chaussée de Saint-Ghislain
 B-7950 CHIEVRES

Concerne : Transformation d'un bureau BPOST en commissariat de proximité
 Rue Wibaut Bouchard 11B
 7620 BLEHARIES

Maître d'ouvrage : ZONE DE POLICE DU TOURNAISIS
 Rue du Becquerelle 24
 7500 TOURNAI

2021-40-LC0 - COMMISSARIAT DE PROXIMITÉ BLEHARIES

Ref.	Dénomination	MM	Un.	Qté Pr.	Qté Ent.	Prix unitaire	Prix unitaire en lettres	Produit
---->	PROPOSITION D'AVENANT DE PRIX N°9 du 04/05/23 (prix en date soumission)							
	EN MOINS :							
1.6.2.6	Télétransmetteur téléphonique	QF	P	1,00	-1,00	219,60	deux cent dix neuf euros et soixante cents	-219,60
	EN PLUS :							
1.6.2.1	Détecteur optique, analogique adressable	QF	P	47,00	9,00	73,20	septante trois euros et vingt cents	658,80
AV9 - PC1	Fourniture & pose d'un télétransmetteur avec coffret (Norme NDN S21100)	QF	FF		1,00	1.470,00	mille quatre cent septante euros	1.470,00
RIMQ :	Prix valable pour intervention AVANT la réception provisoire							

Total HTVA	1.909,20 €
mille neuf cent neuf euros et vingt cents	



LOISELET Constructions s.p.a.
215b, chaussée de St-Ghislain
B - 7960 CHEVRES
N.E. : 0888.498.379

7. Modification budgétaire n° 1 extraordinaire - 2023

Le Conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale ;

Vu la PLP62 du 24 novembre 2022 parue au Moniteur belge du 5 janvier 2023 traitant des directives pour l'établissement du budget 2023 ;

Considérant que le chantier de construction du nouveau commissariat de Templeuve arrive à son terme ;

Considérant qu'il convient d'effectuer des finitions électriques de manière à pouvoir clôturer le chantier ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux complémentaires au niveau électrique estimés à 8.500,00 € ;

Considérant que ces travaux sont absolument urgents et nécessaires pour pouvoir clôturer définitivement le chantier et pouvoir rendre le commissariat opérationnel ;

Considérant que l'urgence de terminer ce chantier est justifiée par les très difficiles conditions de travail dans le commissariat actuel, bâtiment vétuste ;

Considérant que des crédits appropriés ont été ajoutés à l'article 330/724-51/2021 « Maintenance extraordinaire des bâtiments » pour 8.500,00 € ;

Considérant le financement sera effectué par le fonds de réserve 060/995-51 (via le *solde des emprunts d'une durée de 10 ans et complètement remboursés n° 54 (5.766,55 €), n° 72 (1.127,23€), n° 78 (267,50 €) et n° 84 (1.338,72 €)*).

Considérant que seul ces 2 articles du service extraordinaire ont été modifiés ;

Considérant le rapport de la commission des finances ;

Sur proposition du Collège de police, **ARRÊTE, à l'unanimité des présences, la modification budgétaire n° 1 à l'extraordinaire 2023 de la Zone de police du Tournaisis aux chiffres présentés comme suit :**

Budget extraordinaire 2023	
<i>Exercices antérieurs</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissements	8.500,00

Total dépenses extraordinaires	8.500,00	Total des recettes extraordinaires	0,00
<i>Exercice propre</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Investissements	26.454.300,00	Prélèvements	14.717.000,00
		Transferts	50.000,00
		Dettes	11.695.800,00
Total dépenses extraordinaires	26.454.300,00	Total des recettes extraordinaires	26.462.800,00
		Boni extraordinaire	1.001.099,68

8. [Nouveau commissariat de Templeuve – Finitions électriques \(23M004bis\)](#)

Le Conseil de police,

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, l'article 2, 6° à 8° et l'article 47 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le chantier de construction du nouveau commissariat de Templeuve arrive à son terme ;

Considérant qu'il convenait d'effectuer quelques finitions électriques de manière à pouvoir clôturer le chantier ;

Considérant la décision du Conseil de police du 31 janvier 2023 et celle du Collège de police du 9 février 2023 ayant pour objet lesdites finitions électriques et donnant son accord à ce premier avenant ;

Considérant le bon de commande du 9 février 2023 à l'attention de la société en charge de l'électricité, à savoir Luc BOON et Frères srl sise ruelle Basse n° 7 à 7822 Ghislenghien pour un montant total de 11.387,21 € TVAC soit 6.605,35 € TVAC en ce qui concerne l'alimentation de l'UPS et 4.781,85 € TVAC en ce qui concerne la finition du câblage électrique ;

Considérant que les travaux complémentaires en ce qui concerne l'UPS sont actuellement terminés et que la facture des 6.605,35 € TVAC a été liquidée via le Collège de police du 20 avril 2023 ;

Considérant qu'en ce qui concerne la partie liée aux installations de la société Securitas, il y a lieu d'effectuer des travaux complémentaires au niveau électrique, estimés au montant de 7.748,47 € TVAC ;

Considérant que ces travaux sont absolument urgents et nécessaires pour pouvoir clôturer définitivement le chantier et pouvoir rendre le commissariat opérationnel ;

Considérant que l'urgence de terminer ce chantier est justifiée par les très difficiles conditions de travail dans le commissariat actuel, bâtiment complètement vétuste ;

Considérant l'offre de prix reçue de la part de la société en charge de l'électricité en date du 12 mai 2023 (*avenant n° 2*), à savoir Luc BOON et Frères srl sise ruelle Basse n° 7 à 7822 Ghislenghien pour ledit montant de 7.748,47 € TVAC ;

Considérant que des crédits appropriés seront inscrits par voie de modification budgétaire au budget extraordinaire 2023 (*millésime 2021*) à l'article 330/724-51/2021 « Maintenance extraordinaire des bâtiments » soit 8.500,00 € ;

Considérant le financement de la dépense par le fonds de réserve (*solde des emprunts d'une durée de 10 ans et complètement remboursés n° 54 (5.766,55 €), n° 72 (1.127,23€), n° 78 (267,50 €) et n° 84 (587,19 €)*).

Considérant l'urgence de terminer définitivement ce chantier ;

Sur proposition du Collège de police du 23-05-2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présences, ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est donné accord à l'offre de prix du 12 mai 2023 (*avenant n° 2*) et il est autorisé de passer commande, sous réserve d'approbation de la modification budgétaire, à la société Luc BOON et Frères srl sise ruelle Basse n° 7 à 7822 Ghislenghien pour un montant de 7.748,47 € TVAC.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article à l'article 330/724-51/2021 « Equipement et maintenance extraordinaire des bâtiments administratifs » du budget extraordinaire 2023 (*Millésime 2021*)..

Article 3 : Les crédits nécessaires (8.500,00 €) seront prévus, via modification budgétaire, aux articles 330/724-51/2021 « Equipement et maintenance extraordinaire des bâtiments administratifs » et 060/995-51 « Prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire ».

Article 4 : La dépense sera financée par le fonds de réserve (*solde des emprunts d'une durée de 10 ans et complètement remboursés n° 54 (5.766,55 €), n° 72 (1.127,23€), n° 78 (267,50 €) et n° 84 (587,19 €)*).

ART.	DESCRIPTION	U	Q	P.U	P.T
	<u>Intervention pour Sécurité</u>				
1	Tirage d'un câble TGGF pour les commandes du sas (un pour chaque porte)	m	30	8,43 €	252,90 €
2	Tirage d'un câble TGGF pour les électro-aimants du sas (un pour chaque porte)	m	10	8,43 €	84,30 €
3	Four. Et pose de bouton poussoir à l'accueil pour l'ouverture des porte du sas	pc	2	25,00 €	50,00 €
4	Four. Et pose de 2 boutons vert sur les montants pour l'ouverture des portes	pc	2	75,00 €	150,00 €
5	Tirage de câble AL6X022 pour les détecteurs intrus	m	500	8,43 €	4 215,00 €
6	Déplacement du câble UPT pour le clavier	ff	1	220,00 €	220,00 €
7	Four. Et pose d'une gache 24V DC à rupture	pc	1	350,00 €	350,00 €
8	Tirage d'un câble pour cette gache	m	50	8,43 €	421,50 €
9	Main d'œuvre pour ouverture et fermeture des faux-	h	4	55,00 €	220,00 €
10	Main d'œuvre à justifier pour tout imprévu	h	8	55,00 €	440,00 €

Montant du devis HTVA	€	6 403,70
-----------------------	---	----------

Lu et approuvé,
Nom et prénom,

Luc Boon
Administrateur



Pour copie conforme,
Ainsi fait à Tournai, les jour, mois et an que dessus,

Fait à Tournai, le 23 mai 2023.

Pour le Conseil de police :

Valérie LEPOIVRE,

Paul-Olivier DELANNOIS,

Secrétaire du Conseil de police.

Président du Conseil de police.